



Légalité chômage partiel ?

Par **OlivierPa**, le **23/03/2020 à 15:15**

Bonjour,

Mon entreprise (spécialisée dans la formation) nous a mis au chômage partiel.

Cependant, elle nous demande en même temps de faire du télétravail :

- Pour certains à hauteur de 20% : alors même que les salariés travaillent finalement 8 heures/jour (durée légale) - et pas 2 heures comme cela est initialement préconisé.
- Et d'autres à 100% du temps.

Est-ce légal ?

Si

l'entreprise est au chômage partiel, l'employeur peut-il en même temps imposer à ses salariés le télétravail - et ce, à différents pourcentages?

Et alors même qu'il entend rémunérer ses salariés sous le régime du chômage partiel?

De

plus, le 16/03 dernier, l'entreprise nous a informé verbalement de la mise en place du chômage partiel, et n'a pas communiqué depuis.

Est-ce normal ? un devoir d'information et de communication incombe-t-il à l'employeur ?

Je vous remercie par avance de votre réponse,

Bien cordialement

Par **Visiteur**, le **23/03/2020 à 15:25**

Bonjour

Pensez vous à une fraude ?

Par **OlivierPa**, le **23/03/2020 à 15:42**

Bonjour,

Non pas nécessairement.

Je souhaite juste savoir si les 2 (chomage partiel et télétravail - même à un certain pourcentage + en étant payé sous le régime du chomage partiel) sont compatibles?
A votre réponse, dois-je comprendre que non?

Cordialement

Par **P.M.**, le **23/03/2020** à **15:52**

Bonjour,

L'activité partielle peut être une diminution de la durée hebdomadaire de travail ou une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement...

Par **miyako**, le **25/03/2020** à **14:44**

Bonjour,

L'employeur a l'obligation d'informer clairement tous les salariés ,individuellement .Avec l'électronique c'est facile .

La partie télé travail est considéré comme du travail normal et ne peut pas être déclarée en chômage partiel .Pas d'heures sup. en chômage partiel.

L'activité partielle + chômage partiel = temps total de travail qui ne doit pas être supérieur à celle inscrite au contrat de travail.

Amicalement vôtre

suji KENZO